

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal réuni le mercredi 24 mars 2021 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Éric FRÉMY, Maire.

14 conseillers municipaux sont présents.

Absent excusé : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Yannick COTTIN

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :**

- Approbation du dernier Compte-rendu.
- Approbation du compte de gestion et Adoption du compte administratif 2020.
- Affectation du résultat.
- Vote de subvention complémentaire.
- Vote du Budget Primitif communal 2021.
- Vote du Budget Primitif 2021 Lotissement Vallon du Ponceau tranche 1
- Renouvellement convention de découvert auprès du Crédit Agricole.
- Mise en place Conseil de jeunes.
- Suppression loyer de la Cabane.
- Echange terrain Monsieur et Madame TERLAIN et commune suite achat du Prieuré.
- Questions diverses.

Lecture, adoption à l'unanimité et signature du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 17 février 2021.

## **APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET COMMUNAL**

Sous la présidence de Madame Laurence POIRIER, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 qui s'établit comme suit :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :	572 013,68 €
Recettes :	737 664,13 €
Excédent 2019 reporté:	113 817,40 €
<b>Soit un excédent de :</b>	<b>279 467,85 €</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses :	515 930,39 €
Recettes :	149 211,49 €
Excédent 2019 reporté :	181 843,63 €
<b>Soit un déficit de :</b>	<b>- 184 875,27 €</b>

**Monsieur le Maire quitte la séance.**

Après discussion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020.

## **AFFECTATION DU RESULTAT**

Après adoption du compte de gestion et du compte administratif 2020 du budget communal, le Conseil Municipal entérine les écritures à passer en affectation de résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	+ 165 650,45 €
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 113 817,40 €
<b>C Résultat à affecter</b>	
= A+B (hors restes à réaliser)	+ 279 467,85 €
(Si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	- 184 875,27 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	+ 149 022,59 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E -35 852,68 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H <b>279 467,85 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	+ 35 852,68 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	+ 243 615,17 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	

### VOTE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « les Riverains de l'Étang » a déposé un dossier de demande de subvention pour leurs projets 2021.

Après exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Verser 297 € à l'association les Riverains de l'Étang pour leur projet de concours annuel de pêche à la truite.
- Modifier le tableau des versements des subventions et fournitures scolaires 2021 comme suit, voir tableau annexé.

SUBVENTIONS 2021 THORIGNE D'ANJOU	2021
<b>6574</b>	
<b>Prêt gratuit des salles communales aux associations de Thorigné</b>	
Anim'Thorigné (Feux d'artifice)	1 000,00 €
Anim'Thorigné (Illuminations de Noël)	500,00 €
Anim'Thorigné (location atelier)	2 400,00 €
A.C.C.P.G. (Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre) - Thorigné d'Anjou	50,00 €
Association protection végétaux - Thorigné d'Anjou (groupement défense des cultures)	390,00 €
Mémoire de Thorigné	50,00 €
Club des Retraités - Thorigné d'Anjou	50,00 €
Anjou Baconne Football Club	600,00 €
ADIL - Thorigné d'Anjou	50,00 €
Clés d'Asie	50,00 €
Association des Amis de l'Eglise - Thorigné d'Anjou	50,00 €
Ass° Art Théâtre - Thorigné d'Anjou	50,00 €
Les Signaleurs 49	50,00 €
Association parents élèves Ecole Eric Tabarly - Thorigné d'Anjou	50,00 €
Ecole Pub Thorigné (transp; scolaires)	1 320,00 €
Coopérative Ecole Eric Tabarly - Thorigné d'Anjou	50,00 €
CCAS Le Lion d'Angers	251,20 €
Don du sang le Lion / Montreuil	50,00 €
J.S.P. Les Lions Sceaux	50,00 €
Destruction nids de frelons asiatiques (50 € par facture, sur présentation de la facture)	450,00 €
Association UCO (Catho)	100,00 €
les riverains de l'Étang - projet pêche à la truite	<b>297,00 €</b>
les riverains de l'Étang - plaques signalétiques et pédagogiques	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 908,20 €</b>
<b>6067</b>	
<b>FOURNITURES SCOLAIRES</b>	
Ecole publique Eric Tabarly - Thorigné d'Anjou	
<b>en 2021 : 154 enf x 34,50</b>	5 313,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 313,00 €</b>

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - COMMUNAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 3 mars 2021 et le 17 mars 2021

Vu le projet de budget primitif 2021

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Budget primitif 2021	Dépenses et recettes
Section de fonctionnement	966 002,00 €
Section d'investissement	655 110,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 621 112,00 €</b>

Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Nature	BP + REPORT	DM 1	TOTAL BUDGET	Nature	BP + REPORT	DM 1	TOTAL BUDGET
	N	N	N		N	N	N
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	203 068,00		203 068,00	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00		0,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 250,00		3 250,00	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSE	89 375,00		89 375,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	355 195,00		355 195,00	73 IMPOTS ET TAXES	375 500,00		375 500,00
022 DEPENSES IMPREVUES	22 540,27		22 540,27	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	238 342,00		238 342,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	101 478,00		101 478,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 901,83		4 901,83
66 CHARGES FINANCIERES	32 578,00		32 578,00	76 PRODUITS FINANCIERS	0,00		0,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00		100,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 069,00		3 069,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00		0,00				0,00
			0,00	002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	243 615,17		243 615,17
Mouvement d'ordre							
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	239 369,73	0,00	239 369,73	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00		0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 423,00	0,00	8 423,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 199,00		11 199,00
043 OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FON	0,00		0,00	043 OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	0,00		0,00
	966 002,00	0,00	966 002,00		966 002,00	0,00	966 002,00

Investissement							
Dépenses				Recettes			
Nature	BP + REPORT	DM 1	TOTAL BUDGET	Nature	BP + REPORT	DM 1	TOTAL BUDGET
	N	N	N		N	N	N
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00	024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00		0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	76 973,00	0,00	76 973,00	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	111 152,68		111 152,68
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41 183,60	0,00	41 183,60	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	295 464,59		295 464,59
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	40 026,86	0,00	40 026,86	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	200,00		200,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	300 852,27	0,00	300 852,27	204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00		0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	500,00		500,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00		0,00
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	0,00	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00		0,00
020 DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00	45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00		0,00
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	184 875,27		184 875,27	001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00		0,00
Mouvement d'ordre							
				021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	239 369,73	0,00	239 369,73
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 199,00	0,00	11 199,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 423,00	0,00	8 423,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00		0,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>655 110,00</b>	<b>0,00</b>	<b>655 110,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>655 110,00</b>	<b>0,00</b>	<b>655 110,00</b>

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – LOTISSEMENT VALLON DU PONCEAU TRANCHE 1**

CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 3 mars 2021 et le 17 mars 2021

Vu le projet de budget primitif 2021

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

<b>Budget primitif 2021</b>	<b>Dépenses et recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>145 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>145 000,00 €</b>

## **RENOUVELLEMENT CREDIT DE TRESORERIE SOUS FORME DE CONVENTION DE DECOUVERT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE**

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour le renouvellement de la ligne de crédit,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, le renouvellement de l'ouverture de crédit dans la limite **500 000 €uros**, au conditions suivantes:

- Durée : 12 mois
- Taux variable : Euribor 3 mois moyenné de janvier 2021 - (- 0,547%) + marge de 0,25 % l'an.
- Taux d'intérêt plancher : 0,25 %
- Prélèvement des intérêts : Trimestriellement et à terme échu par le principe du débit d'office
- Commission d'engagement : 0,10 % l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie)

Prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et

## **MISE EN PLACE CONSEIL DE JEUNES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il avait été souhaité de mettre en place un conseil de jeunes.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ce projet.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de:

- Accepter la mise en place de ce conseil de jeunes.
- Charge la commission Enfance-Jeunesse de mettre en place ce conseil de jeunes.

## **SUPPRESSION LOYER DE LA CABANE DE THORIGNÉ**

Monsieur le Maire rappelle que l'établissement « la Cabane de Thorigné » est toujours fermé suite aux annonces du gouvernement lié à la crise sanitaire du COVID 19. La fermeture des restaurants étant maintenue jusqu'à une date indéterminée.

La suppression des loyers a été accordée jusqu'au 20 janvier 2021, il est demandé au Conseil Municipal de repousser cet accord jusqu'au 30 avril 2021.

Après discussion, il est demandé dans un premier temps de voir avec Monsieur Paul RAMÉ si, il a effectué une demande de fonds de solidarité auprès de l'état ou la Région.

Le dossier sera revu à un prochain conseil.

## **ECHANGE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET M et MME TERLAIN**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'achat prévu de la Grange de l'Abbaye, il avait été convenu avec Monsieur et Madame TERLAIN d'effectuer des échanges de terrain.

Ces échanges permettraient d'avoir des parcelles plus droites et favoriseraient le passage prévu de la rue Saint Martin à la Grange du Prieuré.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les échanges de parcelles suivantes, selon le plan des divisions et rectifications de parcelles annexées:

- M. et Mme TERLAIN échangent la parcelle 1544 de 2a76ca à la commune de Thorigné d'Anjou contre les parcelles 1554 de 83ca et 1552 de 1a72ca.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Un stagiaire arrivera sur la commune pour l'obtention du diplôme d'État Jeunesse, Éducation Populaire et Sport - spécialité « Animation socio-éducative ou culturelle » avec mention « Développement de projets, territoires et réseaux ». Ce stage s'effectuera sur la période du 29 mars 2021 au 24 juin 2022. Il va permettre d'aider la mise en place du conseil des jeunes et de proposer un projet intergénérationnel.
- Le MAG va être terminé vers la mi-avril puis distribué.
- La rencontre avec les associations aura lieu, samedi 27 mars.

**FIN DU CONSEIL MUNICIPAL 22H30**